



L'AUTORITE



CABLE: FLAMBO

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

REDIGEE EN COLLABORATION

Abonnement: T4, Est 833 Par mois \$2.00 par année

LE DEBOULONNAGE D'ERNEST DECARY

Professeurs, continuez!

Enfin, les professeurs de la Commission Scolaire Catholique ont gagné leur point!

L'augmentation qu'ils ont obtenue n'est pas féroce, \$100.00 par année, mais, somme toute, cela paye toujours le lait du gosse qui vient de faire son apparition, ou la note de gaz ou d'électricité.

Dans le fond, c'est un précédent et en persévérant dans cette voie, nos braves professeurs en arriveront peut-être un jour, espérons-le, et au plus vite, à gagner autant qu'un vidangeur ou un revendeur.

Quoi qu'on en dise, l'union fait la force et c'est de cette seule façon que le corps enseignant, sous la férule de la Commission Scolaire, trouvera moyen d'améliorer sa situation. On a bien tenté par intimidation de le désagréger, mais on n'y est pas parvenu et le résultat c'est qu'on a été obligé d'augmenter le salaire.

Pauvres professeurs, il y a si longtemps que l'on entend leurs doléances qu'on s'y est habitué en quelque sorte. Quelle anomalie cependant que de voir des gens chargés d'un travail intellectuel, celui de l'instruction de nos enfants, ne pas gagner leur vie à cette oeuvre méritoire, pendant qu'on rémunère non pas outre-mesure, mais grassement des employés dont la tâche est loin d'être aussi délicate et difficile.

Continuez, chers amis, groupez-vous, faites bloc, et quoi qu'on en dise, vous arriverez à forcer ceux de qui vous dépendez, juges, industriels, hommes de profession, à comprendre que vous avez droit vous également à la jouissance de la vie et non pas seulement au maintien de la pénible existence que vous avez jusqu'ici menée, par une inqualifiable injustice du sort, que tant d'hommes d'élite ont essayé de réparer, mais en vain.

Nous n'en sommes plus au temps où l'on agissait par la persuasion, il faut de nos jours employer d'autres moyens plus efficaces. L'union est un de ceux-là et c'est certainement du groupement, de la collectivité qu'on doit en partie tout attendre.

Soyez donc unis, persévérez, demandez, demandez sans cesse, ne vous rebutez jamais et c'est ainsi que vous arriverez à vous créer une situation digne d'envie et non de pitié, telle que celle que vous avez occupée par le passé.

Il n'y a guère que le premier pas qui coûte, et vous l'avez fait. C'est un pas de géant, qui ne sera certainement pas le seul.

"L'AUTORITE".

Le Flasco de l'Emprunt

M. A.-F. Frigon, président conjoint du Comité de l'Emprunt de la Victoire, lance un suprême appel dans la "Presse" à la province de Québec.

Pourquoi n'en pas convenir de suite? A part l'île de Montréal, où le capital anglais a donné, le reste de la province est resté absolument apathique.

Quelles sont donc les raisons plausibles, apparentes, qui ont pu motiver cette apathie de la part des souscripteurs? Elles sont complexes, mais il y en a une surtout que nous tenons à mentionner de préférence pour bien faire toucher du doigt, une fois de plus, cette plaie hideuse, qui nous ronge et qu'on appelle le patronage.

On sait que chez nous, la tête dirigeante de cet Emprunt, n'était autre que M. A. P. Frigon, à qui, en cette mémorable occasion, on avait octroyé le titre de président-conjoint. Ce nom seul suffisait pour justifier le piètre résultat obtenu.

Mais il y a plus, et le bouquet dans cette malencontreuse affaire a été de voir octroyer de vertigineux contrats d'annonces à des journaux de toutes nuances, qui dans leur page de rédaction, voire même dans celle où se lisait la réclame, buchaient à qui mieux mieux sur le gouvernement même qui émettait cet emprunt.

Ironie du sort! en première colonne on éreintait le régime Borden en le traitant de pourri, en prédisant sa banqueroute à brève échéance et sur la colonne voisine on lisait le touchant appel de l'Emprunt de la Victoire 1919, signé du langoureux financier A.-F. Frigon.

Quelle ignoble farce! Quelle triste comédie! On gorgait de faveurs certaines feuilles qui ne poursuivaient d'autres buts que de dégringoler le parti, actuellement au pouvoir, par tous les moyens, avouables ou non, et on ménageait ces mêmes faveurs à d'autres journaux dont l'hostilité était un véritable parti-pris.

Il faut avoir vraiment perdu la dernière notion du bon sens pour penser que le populo de notre province va souscrire, dru comme mouches, à un emprunt dont on lui démontre en blanc et en noir sur le côté droit de la page d'un journal l'excellence et la sécurité, pendant que sur le côté gauche de la même page on dévore le gouvernement qui l'émet, en le décrétant de la façon la plus cynique et en prédisant comme Mirabeau, dans sa fameuse apostrophe, sa déchéance financière, sa banqueroute, sa hideuse banqueroute!

En certains milieux, on essaie à la fois d'emplir les Anglais et de prendre les Canadiens pour des gourdes; mais les uns et les autres finiront par mesurer ces faiseurs à la bonne aune.

FLAMBEAU.

GRENADÉS

La session provinciale est fixée au 10 décembre.

Nous voyons parfaitement ce que va faire sir Lomer Gouin, durant la session.

Le premier ministre, comme toujours, saura faire preuve du sens le plus pratique et manoeuvrer avec dextérité.

Mais que va faire M. Sauvé, à Québec?

M. Arthur Sauvé, celui qui s'intitule chef de l'opposition?

Nous disons "qui s'intitule" parce qu'il s'est mis là tout seul.

Où, là tout seul, lui qui avait, promise, il y a de cela plusieurs ans, qu'une grande convention conservatrice choisirait ledit chef.

M. Arthur Sauvé est évidemment un de ces hommes qui, à l'instar d'un

Paul Lacoste, d'un Eugène Godin, croient incarner en eux un parti.

Mais enfin, puisque M. Sauvé s'est nommé "chef de l'opposition" et que c'est à lui que le trésorier paie l'indemnité supplémentaire due au chef de l'opposition, il faut bien l'accepter comme tel!

Seulement, où est son opposition?

Il faudrait s'armer d'une fameuse lunette pour l'apercevoir.

Et c'est justement par là que devrait s'affirmer M. Sauvé, s'il avait les épaules assez larges pour la tâche.

M. Sauvé, s'il était l'homme de la situation, se jeterait avec résolution dans le courant que viennent de créer les récentes élections ontariennes.

Il s'en trait vers les sièges du pouvoir, où siègent tant de cultivateurs.

Et il leur dirait: "Je suis un rural comme vous."

"Et si je ne pratique pas l'agriculture, en revanche, je l'ai beaucoup étudiée."

La Législature va en finir avec la commission administrative.-- Nous aurons un corps électif de vingt-cinq membres, dont cinq seront choisis par les propriétaires.

Dans une autre page nous publions la dépêche de notre correspondant régulier de Québec, spécialement chargé de nous renseigner sur les choses législatives, et il nous prédit carrément la déconfiture de l'impopulaire autant qu'ineffective Commission administrative de Montréal.

Mais les renseignements qui nous arrivent sur ce dégomme aussi sûr que justifié ne viennent pas seulement de Québec; nous sommes aussi en mesure de déclarer qu'il se brasse à Montréal une soupe que la commission Ernest Decary — puisqu'il en est à la fois la tête, le corps et la queue — trouvera un peu chaude, au cas où elle ne voudrait pas lâcher ses grasses prébendes.

Nous avons à maintes reprises signalé, dans "L'Autorité", ce que l'existence de cette Commission avait d'anti-libéral. Bien que les informations qui nous arrivent de Québec semblent assurer la chute de la Commission administrative, il ne faut pas que le peuple, avide de recouvrer ses prérogatives, s'endorme sur ses deux oreilles. Le groupe de capitalistes qui a réussi à nous faire doter de cette commission pourrait retourner à Québec et essayer de la conserver.

D'où il suit que le mouvement déclenché à l'heure actuelle dans les couches populaires contre la commission "à M. Ernest Decary" doit être encouragé, afin qu'il s'accroisse de manière à forcer la main, le cas échéant, à nos législateurs.

Que le peuple de Montréal se dise bien: — Il faut que la Commission administrative s'en aille.

Et elle s'en ira!

Nous avons vent que diverses organisations dans la ville se sont résolument mises au travail afin de coordonner les efforts et d'amener un mouvement d'ensemble lorsque l'heure sonnera.

Pour préciser: policiers et pompiers, qui ne sont pourtant là-dedans que deux des chevilles ouvrières de l'organisation, ont fait connaître à la Commission une partie — une partie seulement — de leurs desiderata.

On sait que l'an dernier policiers et pompiers, soulevés contre une autocratie devenue intolérable, décapitèrent leur brigades respectives.

On se rappelle les résultats néfastes causés par leur grève, qui ne dura cependant qu'une journée ou deux.

Pense-t-on qu'une nouvelle grève de pompiers et de policiers, appuyée de plusieurs autres grèves, ne viendrait pas facilement à bout de M. Ernest Decary et de ses trois incapables soutiens?

Poser le problème, c'est le résoudre!

Ah! que cette décapitation serait saluée avec joie par le Tout-Montréal!

Les "vendeurs" ont du plomb dans l'aile

"L'Autorité" est trop modeste pour se vanter de sa victoire sur les vendeurs autorisés.

Néanmoins, qu'il lui soit permis de l'enregistrer.

Les vendeurs autorisés, qui ouvraient leurs portes jour et nuit, semaine et dimanche, devront maintenant, de par la loi, tenir leurs officines ouvertes que de 9 heures du matin à 7 heures du soir.

Mais de ce premier succès le public ne doit pas se contenter. Il faut que les vendeurs ferment.

Il faut que le Trust des Liqueurs à Montréal disparaisse.

Car les vendeurs sont les meilleurs amis des prohibitionnistes.

Lisez les journaux de l'Ontario.

Vous y verrez qu'ils ridiculisent notre système de préférence pour le vin et la bière, en citant le cas de ces cyniques "autorisés" qui vendent le whiskey à pleines bouteilles aux malades de la soif.

Or, laisserons-nous venir la prohibition?

On nous rebat les oreilles avec les progrès de la prohibition. On veut nous faire croire que cette mesure en s'étendant, telle une tache d'huile sur l'Amérique du Nord, va faire accomplir de grands progrès à la morale.

Or, comme progrès dérivant de la prohibition nous n'avons encore vu que ceux du bolchévisme. On ne nous fera pas croire que Samuel Gompers n'est pas un observateur averti de ce qui se passe chez l'ouvrier.

On a pu lire dans tous les quotidiens, il y a dix jours déjà, — et depuis ces dix jours l'ire de tous les méthodistes d'Amérique s'est librement déchaînée contre le président de la Fédération américaine du Travail, — que Samuel Gompers déclarait qu'en contrariant les habitudes de l'ouvrier on ne pouvait manoeuvrer plus efficacement pour en faire un bolchéviste.

Nous croyons bien traduire la pensée de Samuel Gompers en observant qu'en effet l'ouvrier qui prend un verre de bière avec les camarades est moins dangereux que l'ouvrier qui se rend dans les clubs pour comploter le renversement de la société.

Les vues de Samuel Gompers ont du reste reçu l'endossement de la presse anglaise. Des journaux sérieux comme le "Daily Mail" et le "Morning Post" vont jusqu'à attribuer exclusivement la grève des mineurs, qui n'a pris fin aux Etats-Unis que par l'intervention gouvernementale, à la prohibition.

Abattons les vendeurs, et nous n'aurons pas la prohibition. Mais il nous restera le bon vin naturel et la bière de houblon.

SYLVIO PICO.

Et M. Sauvé, ainsi, arriverait à se constituer une opposition.

Nos femmes artistes

MADemoiselle RITA MOUNT

Il y a déjà longtemps que je m'étais proposé de faire une incursion dans cette intéressante partie du domaine artistique où la femme s'est ici-même taillée une enviable part. Cependant, je retardais toujours de mettre à exécution ce projet, et j'avoue sincèrement, qu'en ma qualité d'homme, j'en étais à croire que la femme sort de son rôle, chaque fois qu'elle empiète sur le nôtre, et qu'enfin, faut-il le dire, elle n'est vraiment à sa place qu'au foyer, où elle réchauffe à son gracieux contact notre pauvre existence, mieux encore que le feu qui crépite dans l'âtre aux tristes jours de l'automne, où la vie de famille se resserre et devient supérieurement agréable.

Puisque je suis sur la pente des aveux, je dois donc dire — et j'en fais publiquement la coupe — que je me trompais. J'étais, ni plus ni moins que vieux jeu, en cela du reste comme tant d'autres, et sans être devenu totalement féministe, je suis aujourd'hui moins exagéré que j'étais, en admettant que dans ce cas il y a parfois exception.

Au surplus, n'avons-nous pas eu en France, plusieurs femmes artistes et de meilleurs? Madame Vigée Lebrun, Rosa Bonheur, Madame Madeleine Lemaire ont brillé au premier rang. Leurs oeuvres sont au Louvre, au Luxembourg, bien en évidence, et elles y font excellente figure. Proportion gardée, il n'est donc pas surprenant que nous rencontrions chez nous, non pas seulement des bas bleus, mais quelques tempéraments suffisamment caractéristiques pour qu'on fasse plus que de les entrevoir, en les touchant de plus près et en leur accordant la déférence qu'ils méritent.

Mademoiselle Rita Mount est de ceux-là. Son beau talent aura toujours eu cet effet, de me dessiller les yeux, et de me faire encore davantage estimer ce que nous appelons entre nous, avec une légère pointe d'ironie, le sexe faible. Elle m'a paru bon camarade, sans la moindre forfanterie, parfaitement naturelle, faisant de la peinture comme tant d'autres font de la dentelle, brodent à leurs heures de loisir, tout cela sans la moindre prétention, tout simplement, parce que son goût lui avait dicté cette voie, qu'elle a suivie tranquillement, sans son petit bonhomme de chemin, et de plus, chose intéressante, récoltant en route le succès, sans jamais courir après.

Mademoiselle Mount a touché à bien des genres, et tôt ou tard, forcément, il est probable qu'elle en verra à se spécialiser davantage, pour arriver à en posséder un, un seul, mais à fond. En attendant, et c'est assez pour le moment, je me bornerai à la juger comme paysagiste; personnellement, je crois que c'est dans ce genre qu'il lui sera réservé les meilleures fortunes.

J'ai toujours aimé à condenser une impression et j'ai horreur du flou surtout en matière de critique. Chaque artiste a sa manière d'envisager la nature, et cette manière est si distincte qu'on reconnaît son oeuvre à première vue. Il y a tant de différence entre un Corot et un Rousseau qu'entre le jour et la nuit; impossible de s'y tromper; et si je voulais d'un seul mot tâcher d'interpréter la manière de peindre de Mademoiselle Mount, j'emploierais celui de sincérité.

Il n'y a rien en effet qui surprenne, qui frappe dans les quelques toiles que j'ai vues. Ce ne sont pas les feux de lumière qui chatouillent agréablement le regard et qui trop souvent sont faux; ce ne sont pas davantage les teintes pâlottes, grisâtres, qui poussent à la mélancolie, à

Pensée profonde et juste, émise par un homme qui avait passé sa vie en plein air, bravant toutes les températures pour saisir les secrets multiples de cette merveilleuse magie, qu'on ne peut cesser d'admirer dans sa perpétuelle transmutation.

Cette note de sincérité que je me plais à relever dans les oeuvres de Mademoiselle Rita Mount suffit amplement à elle seule pour en juger. Ce n'est pas du factice, de la camelote qu'elle a peinte, mais du solide, du positif. C'est assez et très suffisant pour lui assurer une place enviable dans la sphère où elle vit et où elle a déjà été distinguée.

F. J. LAMBERT.

Le vol est à l'ordre du jour

Le vol est à l'ordre du jour: ce n'est point pour MM. les mercantis que je dis cela... Car il y a vol et vol... Celui dont il s'agit est le vol qui doit rendre l'homme l'égal de l'oiseau.

Jusqu'ici si l'homme est arrivé à voler, c'est à l'aide de quelque moteur puissant et coûteux; et un avion, fut-ce un modeste monoplane, n'est pas à la portée de toutes les bourses. Ce qu'il faudrait c'est quelque appareil qui serait à l'avion ce que la bicyclette est à l'auto.

Et les inventeurs de chercher. Et même de découvrir.

Voici que Poullain a inventé une sorte de bécanne à ailes grâce à quoi n'importe qui, en pédalant tout simplement, pourrait faire un petit tour dans l'espace.

L'inventeur est de bonne volonté, mais l'instrument n'a rien voulu savoir, et nous attendons, impatients, la machine qui nous permettra de voltiger dans l'air, comme les papillons.

"Les Hommes du Jour".

Encourageons nos Industries Nationales

La province de Québec a toujours acheté ses vins d'Ontario.

Pourquoi ne pas les prendre chez nous? LA FABRIQUE DE VINS FRANÇAIS LIMITEE a une capacité de production dépassant 300,000 gallons par an.

Le capital de la Compagnie est de \$500,000.00, dont les trois quarts sont souscrits et payés.

Essayez nos marques PORT RICCARDO, SHERRY MORENO. La seule véritable fabrique de vins français fabriqués par des experts.

LA FABRIQUE de VINS FRANÇAIS, Limitée

29 St-Jean-Baptiste, Montréal

M. Sauvé, ainsi, arriverait à se constituer une opposition.

M. Sauvé, ainsi, arriverait à se constituer une opposition.

M. Sauvé, ainsi, arriverait à se constituer une opposition.

M. Sauvé, ainsi, arriverait à se constituer une opposition.

Union de Nations Soeurs

D'un article sous ce titre paru dans "L'Evenement", de Québec, nous détachons:

"Union de Nations Soeurs", c'est en ces termes que le Prince de Galles, notre futur roi, a défini le nouveau "status" politique que la guerre a contribué à donner à l'empire britannique, dont le Roi reste le principal lien de cohésion. Sans doute ce nouveau mode d'union est encore inachevé, il est en cours d'exécution, sans être fixé, ni arrivé, à son terme. Toute la constitution anglaise est d'ailleurs ainsi plus ou moins en évolution constante, tantôt plus lente tantôt plus rapide.

C'est pour ne pas remarquer suffisamment ce caractère constamment mouvant, progressif, de la constitution totale de l'empire britannique, dont les constitutions écrites n'embrassent pas toute la complexité, que plusieurs publicistes et plusieurs juristes s'étonnent des paroles du Prince, comme ils se sont étonnés des paroles équivalentes prononcées par le premier ministre du Canada, à son dernier retour d'Europe, après les délibérations du Congrès de Versailles.

Après les paroles du Prince et de Sir Robert Borden, il paraît bien avéré et indubitable que l'autonomie des Dominions se trouve accrue après la guerre, comme conséquence naturelle de la part généreuse et sage politique que ces Dominions y ont prise.

C'est un résultat dont les nationalistes et les libéraux doivent se réjouir, s'ils sont logiques et sincères. Les conservateurs n'ont pas raison de s'en réjouir autant, bien qu'ils ne s'en attristent pas, pour la raison qu'ils tiennent davantage à l'union entre les groupes, colonies-dominions, qui reconnaissent la souveraineté du roi d'Angleterre.

Curieuse coïncidence, qui montre que la logique des hommes est souvent plus faible que la logique des événements et des idées. Ce sont les conservateurs cependant qui viennent d'obtenir pour le Canada cette extension d'autonomie, à laquelle ils tenaient moins; et ce sont les nationalistes, qui y tiennent le plus, qui ont travaillé avec le plus d'acharnement à l'empêcher.

Comment fonctionnera le nouveau mode d'union encore imprécis entre les nations-soeurs de l'Empire Britannique? Ceux-là auront peine à le deviner qui oublient le caractère empirique, plus pratique que théorique, des institutions britanniques, que nous avons rappelé plus haut à l'attention de nos lecteurs.

Comme la constitution elle-même, cette mise en opération se déterminera peu à peu, par degrés, expérimentalement plutôt que doctrinalement. Comme la constitution, la mise en opération suivra la loi évolutive des organismes vivants, qui se complètent et se développent par une suite de mouvements intérieurs et d'opérations vitales successives, suivant une loi plus réelle qu'apparente.

Il est bien certain que cette mise en opération reste exposée à des heurts et à des dangers, comme cette constitution, qui n'a pas de précédents absolument semblables, reste exposée à des obscurités légales et politiques.

Mais, outre qu'il n'est pas d'institutions humaines ni de constitutions écrites ou pratiques, qui ne restent exposées à des inconvénients et à des obscurités, il faut compter avec le temps et avec les résultats d'une constante expérience, pour arriver à fixer approximativement et la théorie et la pratique de ce nouveau "status" politique.

En attendant, il faut surveiller attentivement les événements qui concourent à cette évolution vitale, constitutionnelle et politique. Il faut leur donner notre concours éclairé, avisé, vigilant, sans nous cantonner dans le rôle stérile de critique plein d'amertume, maugréant contre tout et contre tous.

Il est facile de voir et même d'inventer des objections à la nouvelle théorie, des difficultés et des dangers au nouveau fonctionnement. On trouvera même des gens qui s'emploieront volontiers, avec passion même, à ce rôle plus brillant que bienfaisant.

C'est un indice que les difficultés viendront plus encore des passions et des fausses idées des hommes, que des institutions elles-mêmes.

Il est certain que si les nations-soeurs qui composent l'empire, se laissent pénétrer de l'égoïsme national qu'on leur prêche en certains quartiers comme un nouvel évangile, l'union sera difficile et la coopération pénible sinon impossible. Si chacune ne veut voir que son intérêt particulier, en autant qu'il est opposé à l'intérêt commun; si chacun s'obstine à ne pas voir que l'intérêt commun est nécessaire à la sauvegarde des intérêts particuliers, si chacune veut tirer uniquement de son côté; en un mot si chacun travaille à démolir au lieu de construire, il est certain que tout ira mal et que l'association deviendra impossible. Les mêmes principes et les mêmes procédés détruiront d'ailleurs partout toute espèce de société. Tout égoïsme est, de sa nature, anti social.

Il ne faut donc pas s'effrayer de l'avenir et des difficultés qu'il peut soulever. Il faut encore moins les exagérer et les susciter à plaisir, en favorisant les idées et les passions d'égoïsme. Il faut rester fidèle à la sagesse politique, qui tire tout le bien possible des institutions même imparfaites que se donnent les peuples. Il faut être hommes de traditions, et non de perturbations ou de révolutions. Il faut travailler à construire et non pas seulement à démolir. Aucune société ne peut être prospère, ni même possible avec des guides de gouvernement ou même d'opinion, qui ne sont que des entrepreneurs généraux de démolition.

"L'EVENEMENT".

MON FILM

Un manager américain s'est présenté, l'autre jour, à la questure de la Chambre des députés. — Vous allez former? s-t-il demandé. — Oui, pendant la période des élections. — All right! Combien me louez-vous par mois votre établissement? Et comme les questeurs, ahuris, ne répondaient pas, il ajouta: — Je vais transformer le Palais-Bourbon en "dancing"! Les ennemis du parlementarisme diront que cela ne changera guère la Chambre des députés: on y a toujours vu beaucoup plus de danseurs que de calculateurs!

Je ne sais si l'Américain en question pourra faire danser le tango et le fox-trot dans l'hémicycle, mais je constate que le nombre de maisons où l'on danse s'accroît à Paris d'une façon prodigieuse. La vague de paresse n'empêche pas du tout les gens de se trémousser l'après-midi et une grande partie de la nuit: il n'y a pas de journée de huit heures dans les usines à tango. Ah! si pareille énergie était partout déployée, nous ne souffririons pas de la moindre crise de production!

Cette espèce de fièvre chorégraphique sévira plus que jamais cet hiver: les Parisiens et les Parisiennes, privés de charbon, se réchaufferont en dansant. Et nous remplacerons le beurre par la "Très moutarde". J'ai relu, l'autre jour, par hasard un article d'académicien sur les bienfaits de la guerre. "La guerre, écrivait cet immortel, nous éloignera des plaisirs faciles... Après cette épreuve, nous nous sentirons meilleurs: le feu nous aura épurés. Nous ne reverrons plus ce Paris de 1914 où triomphaient le nu au théâtre et le tango."

En effet! Mais le Paris de 1914 était austère comme la plus vieillotte des sous-préfectures et nous le comparons au Paris de 1919... Jamais la rigolade ne s'est pareillement affirmée, démocratisée, étalée. Le nu n'est plus seulement sur la scène, il est dans la salle — et des gens très bien sont en train de lancer la bamboula, qui se danse avec un amour de petit page signé du couturier à la mode.

On pourrait peut-être afficher dans les "dancings": "Prenez garde au volcan!" Mais cela ne ferait réfléchir personne... Nous avons été piqués par la tarantule et rien ne saurait nous empêcher de danser. Au surplus, la danse est un plaisir qui ne fait de mal à personne: aux galliards qui veulent tout faire sauter, je préfère les gens qui organisent simplement une petite sauterie.

Clément VAUTEL.

L'HUMOUR AMERICAIN

Sammy. — On m'a refusé au bureau de recrutement. Le médecin militaire dit que mes dents ne valent rien. Sa femme. — Où allons-nous, grand Dieu? Je sais qu'il fallait tirer sur l'ennemi, mais jamais je n'aurais cru qu'il s'agissait de le mordre! (Judge).

VIENT DE PARAITRE

Tentative d'enlèvement d'une Religieuse
Les coupables condamnés par les tribunaux civils.

Héroïsme d'un Prêtre de l'Ontario

Le rapport officiel du Procès à Kingston

En vente dans les principaux dépôts de la ville.

UNIQUE AU MONDE

10.—Extraction des nerfs dentaires absolument sans douleur en 5 ou 10 minutes, suivie immédiatement de l'obturation et de la prothèse complète en une seule séance. Ce traitement, inventé et pratiqué avec succès par le Dr J. N. Paul Fournier depuis huit ans, est unique au monde et fait l'étonnement de tous les professionnels en art dentaire. 20.—Extraction et plombages des dents sans douleur par le procédé ci-dessus. 30.—Crayon anesthésique du Dr J. N. Paul Fournier pour injection hypodermique sans douleur. 40.—Poudre dentifrice oxygénante Pyorrhéol du Dr J. N. Paul Fournier. 50.—Pastilles du Dr J. N. Fournier contre la pyorrhée alvéolaire et tous excès d'acide urique. 60.—Poudre antiseptique du Dr J. N. Paul Fournier. JEUNES DENTISTES DE GRANDS TALENTS DEMANDES comme assistants d'abord pour ensuite ouvrir à leur compte des bureaux similaires dans les principaux centres de la province.

Bureaux du Dr J. N. PAUL FOURNIER
ST-HYACINTHE, QUE. TELEPHONE 40

Le combustible qui donne les meilleurs résultats pour le moins d'argent. En vente maintenant à la coupe \$9

COKE DE GAZ

Donnez vos commandes par téléphone à la Montreal Light, Heat & Power Corporation, Lachine 577. Hours 5:00. On duty 10:00 am. to 10:00 pm.

M. McDonald craignait toujours de partir pour son voyage régulier

LA SANTE D'UN DE NOS PLUS POPULAIRES CONDUCTEURS ÉTAIT SI MAUVAISE QU'IL ÉTAIT À LA VEILLE DE LAISSER SON EMPLOI.

Si vous avez passé une fois sur la ligne du Canadian National, entre Dartmouth et Windsor Junction, vous connaissez certainement le capitaine Ronald McDonald, en charge du train de passagers entre ces deux endroits, depuis quelques années.

Il n'y a probablement pas un conducteur mieux connu et plus populaire par tout le Canada, que le capitaine McDonald ou comme ses amis l'appellent "Curly". Il est à l'emploi du Canadian-National depuis trente ans dont vingt-cinq sur la ligne principale. Sa courtoisie et son amabilité lui ont gagné l'estime et le respect de tous ceux qui le connaissent. Le capitaine demeure à Truro, mais est attaché au bureau de Dartmouth.

Depuis plus de trois ans le capitaine souffrait de maux d'estomac et d'affaiblissement général, lorsqu'il y a quelques semaines, il se décida de prendre le Tanlac. La première bouteille lui fit tellement de bien qu'il en acheta une autre, puis une troisième et ainsi de suite. Mais laissons parler le capitaine lui-même:

"Le Tanlac a fait un nouvel homme de moi, dit-il. De fait, je me sens aujourd'hui presque aussi bien que lorsque j'obtins ma position pour la première fois, il y a trente ans. Et cependant lorsque j'ai commencé l'usage du Tanlac, je venais de dire à ma femme que je serais bientôt forcé d'abandonner mon ouvrage si un changement radical ne se faisait pas dans ma condition.

"Je souffrais de mauvaise digestion depuis trois ans. Mon appétit était disparu et le peu que je mangeais se transformait dans mon estomac et formait des gaz qui me rendaient malade que c'en était dégoûtant et me causaient une douleur aiguë au crâne de l'estomac. Il était absolument inutile pour moi d'essayer de déjeuner le matin, car je renvoyais invariablement toute nourriture que je pouvais prendre. Même des rôtis et les mets les plus légers m'incommodaient. J'avais de fortes douleurs au coeur, et la nuit les gaz me causaient des serremments de coeur tellement forts que je devais me lever et marcher afin de reprendre ma respiration. Je ne profitais d'aucun mets et je perdais mes forces et maigrissais continuellement. J'en vins à un point où j'avais toujours horreur des repas, car ils me faisaient souffrir invariablement une demi-heure après. J'avais aussi une toux agaçante attribuée au mauvais état de mon estomac et non seulement je me sentais bien misérable mais j'empirais tous les jours. Le matin je me réveillais fatigué, avais horreur de quitter mon lit, et c'était toujours avec répugnance que je partais pour mon voyage régulier.

"J'avais presque décidé d'abandonner ma position et d'aller dans l'Ouest où j'espérais que le changement de climat m'apporterait quelque soulagement puisqu'aucune préparation ne le pouvait. Cependant, quelque chose dans les déclarations en faveur du Tanlac que j'avais lues, attira mon attention. Il me sembla qu'elles étaient sincères et cela me décida à l'essayer. J'en suis rendu à ma cinquième bouteille et les résultats n'en ont été rien moins que merveilleux. Mon appétit n'a jamais été meilleur et je suis manger trois bons repas par jour sans qu'aucun gaz ou douleur ne viennent m'incommoder. Je dors comme une bûche, cette sensation de fatigue continue est disparue et je reviens de mon ouvrage toujours de bonne humeur. En un mot, je me sens tout différent. J'ai recommandé le Tanlac à plusieurs confrères et je suis heureux de faire la présente déclaration en vue de bien qu'elle procurera peut être à d'autres en les décidant à prendre le Tanlac."

Le Tanlac est en vente dans les pharmacies de Jansby, du Dr Leduc, et de Quenneville, Guérin et Bélanger, sous la direction d'un représentant spécial du Tanlac.

ORDINAIREMMENT, ON TROUVE ENSEMBLE, DANS LE MEME MINERAL, LE ZINC ET LE PLOMB

A cause de la facilité avec laquelle il résiste à l'eau et à l'action atmosphérique, le zinc est reconnu depuis longtemps, comme un métal des plus utiles.

Pour les mêmes excellentes raisons, et en plus pour les multiples autres usages auxquels il se prête, il en est de même du plomb.

Il va sans dire qu'un riche filon qui contiendrait ces deux métaux, attirerait immédiatement l'attention des ingénieurs-miniers et des capitalistes.

Or la nature est prodigue, et généralement, le minéral de zinc contient aussi du plomb.

Le meilleur est celui qui ne contient que ces deux métaux, sans aucune trace de fer ou autres impuretés.

Il s'en trouve dans différentes parties du monde, notamment dans les champs Joplin-Oklahoma et dans les dépôts australiens.

Mais, il existe dans la province de Québec. Peu de gens s'en doutent cependant et encore moins en connaissent la situation. Les géologues les plus éminents du Canada et des Etats-Unis en ont cependant examiné l'emplacement, et le Département Provincial des Mines a cependant fait un rapport des plus encourageants.

Tous sont convaincus que Québec est à la veille d'entrer dans une ère nouvelle, très importante pour le monde minéral.

DANS LE MEME FILON—DU ZINC ET DU PLOMB

Attendez-en les développements futurs.

FEDERAL ZINC AND LEAD COMPANY LIMITED

(A responsabilité limitée)
MONTREAL

VENTE D'EXCEDENT

DE MAGASINS MILITAIRES, ETC.

LINGERIE AMEUBLEMENT D'HOPITAUX, LITERIE, QUINCAILLERIE, ARTICLES EN CUIR, REBUTS, ETC.

LES VENTES SERONT FAITES PAR SOUMISSION SCLEE

Ceux qui désirent soumissionner sont priés de communiquer avec

LE SECRETAIRE DE LA COMMISSION DES ACHATS DE GUERRE, EDIFICE BOOTH, OTTAWA,

et d'indiquer le genre de marchandise qui les intéresse, mentionnant s'ils ont en vue les marchandises neuves, ou celles d'occasion, ou les deux.

Des formules de soumission seront adressées, quand elles seront prêtes, à ceux qui se seront inscrits tel que ci-dessus indiqué.

VENTES SPECIALES AUX HOPITAUX, ETC.

Les ministères fédéraux et provinciaux, les municipalités, les hôpitaux, les institutions de charité et de philanthropie, et autres institutions de même nature, maintenues pour l'utilité publique et non pour un bénéfice personnel peuvent acheter sans soumissionner les marchandises précitées, à des prix qui seront fixés par la Commission des achats de guerre. Les soldats de retour, les marins, les veuves et dépendants des soldats et marins tués au feu, peuvent se procurer les marchandises mentionnées, pour leur usage personnel—non dans le but de les revendre—à la succursale de l'Association des Vétérans de la Grande Guerre, la plus rapprochée de leur lieu de résidence, qui transmettra ensuite à la Commission des achats de guerre, toutes les commandes reçues. L'Association des Vétérans de la Grande Guerre rendra les mêmes services à tous ceux qui appartiennent aux classes ci-haut mentionnées, qu'ils soient ou non membres de l'Association.

Toute correspondance à ce sujet devra être adressée au Secrétaire de la Commission des achats de guerre, Edifice Booth, Ottawa, qui sera heureux de fournir aux intéressés les listes de marchandises ainsi que tous les détails qui s'y rapportent.

CANADA
Province de Québec
COUR DE CIRCUIT
DU DISTRICT DE MONTREAL
No 14883

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, incorporée dument, Demanderesse contre Dlle Rose Albe Leduc, elle majeure et usant de ses droits, des Cité et District de Montréal, Défenderesse.

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois. Montréal, 31 octobre 1919. (Par ordre) T. ST-JEAN, Député-greffier de la dite Cour. FORTIN & BERTRAND, Avocats de la défenderesse.

Bédard, Rodolphe
EXPERT-COMPTABLE
Membre de l'Institut des Comptables
72, NOTRE-DAME EST
TEL. MAIN 877.

TURCOT LIMITEE
Société par actions
PLACEMENTS, REVENUS
111, rue St-Jacques

AVIS
Province de Québec,
District de Montréal
No 3390

COUR SUPERIEURE
DAME SUPERIEURE TESSIER,
LANGIER, employé de Tramways,
des Cité et District de Montréal,
épouse commune en biens de
Jean-Baptiste Bélanger, employé
de Tramways, du même lieu,
Demanderesse
vs
Ledit JEAN-BAPTISTE BELANGER,
employé de Tramways,
des Cité et District de Montréal,
Défendeur.

La défenderesse a formé une demande en séparation de biens, ce jour, contre le défendeur. Montréal, 17 octobre 1919.

OMER A. GOYETTE,
Procureur de la défenderesse.

AVIS
PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 1,881. Dame Sarah Escobedo de la cité et du District de Montréal, épouse commune en biens de Jacob L. Cohen, boucher, de la même place, et défendeur, en cause de séparation de biens, et de séparation de biens, et de séparation de biens, et de séparation de biens.

en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, rendu le 7 août 1919, plaignante, vs Jacob L. Cohen, boucher, de la cité et du district de Montréal, défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 13 août 1919.

Montréal, 10 octobre 1919.

LYON Y. JACOBS,
Procureur de la plaignante.

AVIS
Province de Québec,
District de Montréal
No 1774

COUR SUPERIEURE
FREDERICK GALARDO, journalier, des Cité et District de Montréal,
Demandeur

A. M. BUCCINO SALVIATE, banquier, autrefois des Cité et District de Montréal, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Montréal, 29 octobre 1919.

T. DESPATES,
Procureur du défendeur.

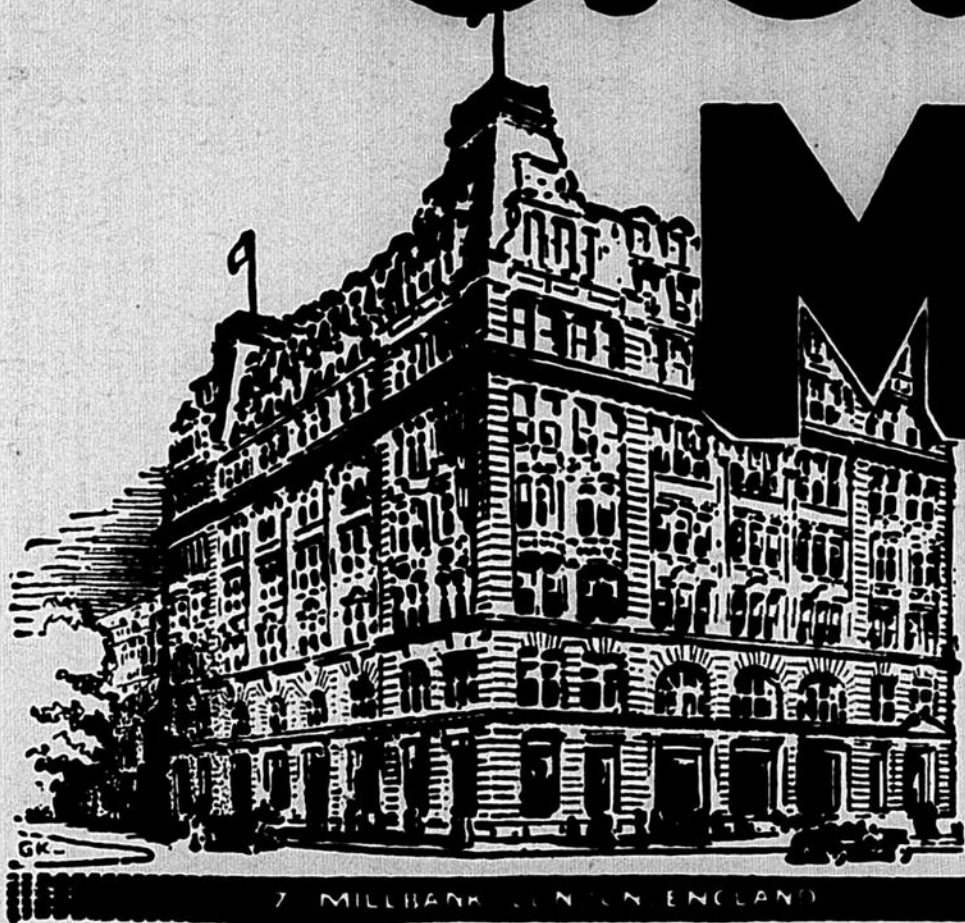
PRAIRIE

Tabac Canadien à Fumer

en gros paquet pour

10c.

CIGARETTES MILLBANK DE VIRGINIE



D'un Arôme doux - 10 pour 15 sous

La Belgique ressuscitée

Bruxelles, (de notre envoyé spécial). — Frappé du contraste entre la rapide résurrection belge et l'alarmante prolongation de notre atonie industrielle en France, je suis allé demander aux dirigeants de la Belgique leur méthode de travail. Je les ai données ici. Comment ensuite la Belgique a-t-elle résolu le problème de ses rapports avec l'extérieur, c'est-à-dire de son commerce et de ses finances?

M. Jaspas, le ministre du commerce (qui s'intitule chez nos voisins ministre des affaires économiques), de tournure alerte et jeune en dépit de ses cheveux blancs élégamment bouclés, est un avocat. Mais c'est un avocat qui ne faisait pas de politique. Il n'était même pas député.

— Mon système? me dit-il. Il tient en un mot: la liberté! Depuis le mois de janvier, j'ai aboli toutes les restrictions, toutes les cartes et rompu avec le système des licences d'importation pour revenir au libre-échange pur et simple. C'était hardi. Il fallait prévoir une avalanche de produits manufacturés étrangers. Elle s'est produite. La seule Angleterre nous en a inondés pour 100 millions par mois. Mais en la protection de nos industries et l'immédiate nécessité du consommateur, j'ai choisi cette dernière. D'abord vivre! J'ai fait confiance à l'énergie de nos producteurs pour que cette avalanche ne les submergât pas. Et, en effet, ils ont survécu! Sans doute, notre change a souffert, mais précisément le haut cours de la livre sterling encourageait le public à revenir aux objets nationaux: le mal portait en lui son remède!

— Et le résultat?
— Il est bon, comme vous voyez! Nos seules industries qui tardent encore à reprendre manquent de matières premières, non de clients. Loin de réclamer la protection, c'est d'importation intensive qu'elles ont besoin! Maintenant je m'occupe d'obtenir des crédits à long terme à l'étranger, afin de ramener notre circulation fiduciaire, qui atteint 4 milliards 600 millions, à son niveau raisonnable: 2 milliards. Il nous restera alors notre dette publique, qui a passé de 6 milliards à 18 milliards. Nous travaillerons pour l'amortir. Quand on pense où nous en étions il y a moins d'un an, dans un pays racé jusque-là l'os; nous n'avions plus de soulers. J'ai marché, moi qui vous parle, sur des semelles faites avec des lambeaux de pneus de bicyclette; on ne saurait douter de l'excellence du régime de la liberté en matière d'échanges. Je ne dis pas cela pour critiquer votre système protectionniste français. Chaque pays obtient sa prospérité méritée. Vos Lon-

cheur, vos Clémentel se sont trouvés devant des industries à ménager. La France est riche, peu peuplée. Elle est capable de vivre sur son propre fonds d'une vie ralentie. Mais pour la Belgique, avec ses 354 habitants au kilomètre et son insuffisance en céréales, le libre-échange sera toujours une question de vie ou de mort. Nous pouvions en mourir, si quatre ans d'oisiveté forcée avaient rouillé l'ouvrier belge. Je ne l'ai pas cru, et je m'en applaudis!

Je suis sorti de chez le ministre du commerce, sur les dernières paroles de ce chant du travail triomphant. Et je suis allé frapper aux portes des financiers. Le directeur de la plus puissante banque de Bruxelles va me chanter le même hymne en d'autres termes, quoique avec des inquiétudes lointaines plus accusées:

— Oui. Nos industries reprennent. Le charbon, le sucre, le lin, le fer, le verre, tout marche, et aux deux sens du mot, puisque les transports fonctionnent! Notre secret? Nous travaillons tous, cher monsieur, du plus riche au plus humble. J'entre à mon bureau à 8 heures du matin, j'en sors à 7 heures du soir. Peut-être, si j'habiltais votre beau Paris, aurais-je plus de tentations... Vous voyez ce monsieur à barbe blanche, qui sortait tantôt de mon cabinet? C'est M. Philippe. Il a 40 ou 50 millions. Il travaille, lui, de 7 heures du matin à 10 heures du soir. Croyez-vous que beaucoup de multimillionnaires de Paris en fassent autant?

— Alors, la Belgique va naître dans l'opulence et le bonheur?

— Ah non! Pas si vite! Elle est trop petite pour prospérer seule, et elle a trop souffert. Elle ne se remettra d'un pareil ébranlement qu'avec toute l'Europe, et celle-ci n'a qu'une chance de rétablir ses finances, c'est de fonder un crédit international où entreraient, à côté des pays qui la guerre a ruinés, ceux qu'elle a enrichis, c'est-à-dire les Etats-Unis, le Japon, l'Amérique du Sud et aussi l'Espagne, la Suisse, la Hollande... tout l'or du monde est là, et l'or reste le fonds de roulement sans lequel on ne peut faire fonctionner la machine des échanges internationaux. C'est le volant de la machine.

Mais voici le danger: ces pays, riches ou enrichis, sont ceux où la haute banque avait l'habitude séculaire d'emprunter toujours et de ne prêter jamais. Ils ont toujours fait rentrer de l'or. Aujourd'hui où on leur demande d'en sortir, ils ne comprennent plus. Prenez les Etats-Unis! L'idée d'exporter de l'or bouleverse les traditions des financiers de Wall street. Ils sont sans sur leur montage de dollars gonflés pendant la guerre, un peu — excusez ma comparaison! — comme une caninière qui aurait gagné le gros lot à la loterie, touché le magot en espèces et ne prétendrait plus s'en séparer.

— La nécessité viendra?

— Précisément! Le dollar à 9 francs rend les peuples d'Europe enrégés. Pour ne pas payer le coton à ce taux ruineux, ceux-ci s'ingèrent à en produire chez eux, les Anglais en Mésopotamie, les Belges au Congo. Les Etats-Unis verront leur dollar prohibitif faire naître ainsi des industries rivales auxquelles leurs anciens clients n'eussent jamais songé en temps normal. Instruits, mais un peu tard, ils reviendront alors d'eux-mêmes à l'idée de s'asseoir tous autour d'une table pour créer les titres d'un crédit commun, des sortes de titres hypothécaires basés sur la fortune totale du monde et échangeables au pair contre des livres, des dollars, des francs, des florins, des piastres et des pesetas, dans chaque capitale. C'est la seule branche de salut en dehors de laquelle il n'y aurait plus qu'à s'isoler chacun chez soi, et à revenir au cloisonnement du moyen âge.

— Et les banquiers américains ne la volent pas?

— Si. Peut-être quelques-uns déjà...

— Qu'attendent-ils?

— Que l'Europe ait procédé à ses élections et présenté les garanties d'un régime stable.

Maurice de WALLEFFE.

Perron, Taschereau, Rinfret,
Valleé & Genest, avocats.
11 PLACE D'ARMES MAIN 220

Roland Maillet,
Avocat
162 rue St-Denis. Tél. Est 803

Saubien & Lamarche, avocats
88 Notre-Dame O. Tél. Main 228

Dessalles & Carneau, avocats
88 Notre-Dame Ouest. Tél. Main 4112

Gustave Adam,
Avocat
Edifice "La Sauvegarde" . Main 3200

Fontaine & Labelle, avocats
51 rue ST-JACQUES. Tél. Main 977.

Jacobs, Hall et Cie, avocats
88 CRAIG O. Main 4110

Mathieu A. PAPINEAU, avocat
100 St-Jacques. Tél. Main 2274

Lamothe, J.-C., avocat, C.R.
11 PLACE D'ARMES Tél. Main 2215

Beaugard, H., Entr. Général
Edifice Power Tél. Main 4225

F. J. LAMBERT
Exporteur de bonneterie
Peinture, statuaire, etc., etc. — Con-
sultation pour achat et vente
2000 RUE JEANNE D'ARC

NORMANDIN & DESROSIERS
Courtiers en Assurances
222 RUE ST-JACQUES
Montréal
Tél. Main 2262

La Bière Black Horse

Le houblon contenu dans
la **BIERE BLACK HORSE** est
un tonique, le malt d'orge un
aliment et l'eau fournit le
fluide si nécessaire à la
santé.

Chaque bouteille de **BIERE
BLACK HORSE** est le fruit
d'une expérience acquise
au cours de plus de
100 années.

BRASSERIES DAWES

Tel. Main 165 - - 703 rue Saint-Paul.

The National Breweries, Limited.

CARLOGRAMMES

SURPRISES DU FIL

TELEGRAMMES

Le dégomme de la commission Décary

LA LEGISLATURE S'APPRETE A RENDRE AU PEUPLE SON DROIT DE SUFFRAGE POUR L'HOTEL DE VILLE.

(Du correspondant régulier de "L'Autorité")

Québec, 14. — La fixation de la session au 10 décembre a jeté un regain d'activité dans les cercles législatifs.

C'est ainsi que dans les cercles législatifs, ici, on ne se cache plus de prédire hautement le dégomme de la Commission administrative de Montréal, dont la faillite a été complète.

En nommant cette commission, le gouvernement avait voulu donner satisfaction aux cercles financiers montréalais.

Or, il s'est trouvé que tout s'en est allé de mal en pis. Des administrateurs nommés, deux, MM. Verville et Marcell, ont cru qu'il était très roublard de conserver en même temps leur siège à la Chambre des Communes et ils se sont absolument désintéressés de l'administration, pour laquelle, du reste, il ne semblaient pas faits.

Le seul homme vraiment capable du lot, M. Gaspard Des Serres, s'est retiré écoeuré de l'incompétence de ses collègues, et la nullité de M. Ross ne laisse en vedette que le notaire Ernest Décary, peut-être fait pour conduire un bureau de tabellion, mais pas du tout fait, à coup sûr, de par son outrecuidance, pour être un serviteur du public.

Donc, la Commission administrative de Montréal va disparaître. C'est chose décidée. Mais par quoi la remplacera-t-on?

Par un corps électif — et cela, je le tiens de bonne source — par un corps électif sur le modèle de l'ancien conseil municipal, mais avec de notables différences.

Le nouveau corps électif — et ceci se rapproche d'un plan qui vient d'être soumis en haut lieu par le conseil de la Chambre de Commerce de Montréal — le nouveau corps électif serait composé de 25 membres, répartis en cinq commissions.

Pendant que les autres membres seraient élus par tous les électeurs, propriétaires et locataires, dans vingt quartiers, les cinq membres de la commission des finances seraient nommés par les propriétaires seulement, dans toute la ville. A eux appartiendrait l'initiative dans les questions d'argent, ce qui nous rapprocherait assez de l'ancien Bureau de Contrôle.

De la sorte l'électeur montréalais reconquerrait son droit de suffrage. Le trésor civique serait mis à l'abri, tout de même, des entreprises trop démocratiques. Quant à la proposition des échevins actuels, de prolonger leur mandat pour deux autres années, elle n'est pas du tout prise au sérieux dans les cercles législatifs.

Mgr Gauthier vs Dubeau

Sa Grandeur Mgr Gauthier, recteur de l'Université de Montréal, a prononcé, sous les auspices de l'Action Française, une mémorable conférence sur la "Mission de l'Université" dans le monde.

Rien de plus convaincant, de plus entraînant que le programme de Mgr Gauthier.

Seulement... Seulement, il a négligé de nous dire ce qu'il entendait faire de cette fameuse Ecole Dentaire dont le Dr Eudore Dubeau s'est constitué jusqu'ici le propriétaire.

Le Dr Dubeau, doyen de l'Ecole Dentaire, sans rendre compte à ses confrères du Collège des chirurgiens dentistes, dont il relève, continuera-t-il de séparer les deniers de l'Ecole avec une couple de copains?

Ou bien si celle-ci deviendra véritablement une faculté de l'Université de Montréal, et non la chose d'une clique?

Nous espérons que Mgr Gauthier répondra à cette question dans sa prochaine conférence.

La Voix du National

De l'élection du nouveau bureau de direction du National nous n'avons rien à dire, sinon que le peuple a prononcé, et que lorsque le peuple a prononcé, il faut se taire.

La façon dont M. Pacifique Brouillette, l'ex-premier vice-président, a présidé la séance, en l'absence de M. A.-L. Caron, retenu chez lui par la maladie, nous a seulement convaincus que nous avions raison — de demander la retraite de cet entrepreneur.

CANADA Province de Québec No 14284 COUR DE CIRCUIT DU DISTRICT DE MONTRÉAL La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, corporation dûment incorporée, Demanderesse contre Joseph Carrier, ci-devant de la ville de St-Jérôme, district de Terrebonne et maintenant de lieux inconnus, Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Montréal, 4 novembre 1919. (Par ordre) U. BOUVIER, Député-greffier de la dite Cour. FORTIN & BERTRAND, Avocats de la demanderesse.

CANADA Province de Québec No 17290 COUR DE CIRCUIT DU DISTRICT DE MONTRÉAL La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, corporation dûment incorporée, Demanderesse contre Helen Maloney, Vve de feu John Trayser, de son vivant des Cité et District de Montréal, Défendresse. Il est ordonné à la défendresse de comparaître dans le mois. Montréal, 31 octobre 1919. (Par ordre) T. ST-JEAN, Député-greffier de la dite Cour. FORTIN & BERTRAND, Avocats de la demanderesse.

CANADA Province de Québec No 17291 COUR DE CIRCUIT DU DISTRICT DE MONTRÉAL La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, corporation dûment incorporée, Demanderesse contre Dame Vve Sarah Boisvert, épouse de feu Joseph Boisvert, de son vivant des Cité et District de Montréal, Défendresse. Il est ordonné à la défendresse de comparaître dans le mois. Montréal, 31 octobre 1919. (Par ordre) T. ST-JEAN, Député-greffier de la dite Cour. FORTIN & BERTRAND, Avocats de la demanderesse.

AVIS Province de Québec, District de Montréal No 4123 COUR SUPERIEURE DAME MATHIE M. SMITH, de la Cité et District de Montréal, épouse séparée de biens de Robert Gilbert, de la Cité et District de Montréal, Demanderesse contre ROBERT GILBERT, marié, de même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été introduite en cette cause, le 26 jour de septembre 1919. Montréal, 15 octobre 1919. A. P. HATHORN, Procureur de la demanderesse.

L'Amérique refuse de signer la convention aérienne

Paris, 14. — Les Etats-Unis ont fait leur décision de ne pas signer la convention aérienne interalliée. Ils estiment que celle-ci ne protège pas les brevets d'invention des Wright, qui sont la base de tous les progrès réalisés par les avions modernes. Il importe de noter que jusqu'à la guerre les droits reconnus par les Etats-Unis aux brevets Wright avaient totalement arrêté en Amérique l'essor de l'aviation. Les droits de priorité de Wright n'ont jamais été reconnus par la France, qui a prouvé l'antériorité des découvertes du Français Mouillard.

Les Etats-Unis ont un délai de six mois pour adhérer à la convention aérienne internationale. On espère qu'ils reviendront sur leur décision actuelle.

L'ex-kronprinz essaie de se justifier

Berlin, 14. — Le kronprinz a adressé à son ancien officier d'ordonnance, Rechberg, une lettre justifiant son rôle pendant la guerre.

Longtemps avant la guerre, écrit l'ancien prince héritier, j'ai cherché à agir sur la diplomatie pour trouver le moyen de combattre le danger croissant d'une guerre. A l'automne de 1914, j'ai vu que la guerre ne pouvait plus être gagnée militairement. J'ai assez souvent exprimé l'opinion qu'il fallait rechercher une paix rapide avec la France. J'étais partisan de faire des services pour cela.

L'ancien kronprinz déclare ensuite regretter l'absence d'une direction politique consciente, absence qui ne permit pas la paix avec l'Angleterre par un compromis économique et en terminant il assure qu'il voudrait se justifier du reproche d'avoir prolongé la guerre.

Les candidats au trône de Hongrie

Bale, 14. — On télégraphie de Vienne: "Suivant le Journal de huit heures du soir, le mouvement monarchiste constaté actuellement à Budapest s'affirme de plus en plus. Le candidat qui apparaît jusqu'ici avoir le plus de chances serait le duc de Connaught, qui est apparenté au prince Festetics, magnat de Hongrie.

"Un autre groupe monarchiste met en avant la candidature du roi Ferdinand de Roumanie et aussi celle du prince régent Alexandre de Serbie. Il s'agirait, dans ce cas, soit d'une union roumano-hongroise, soit d'une union de la Yougo-Slavie avec la Hongrie.

"On parle également de l'ex-empereur Charles et de l'archiduc Joseph comme candidats possibles.

L'Allemagne crie déjà misère

Berlin, 14 octobre. — D'après les journaux, la commission du budget de l'Assemblée nationale a proposé au vote de l'Assemblée nationale une motion demandant aux Alliés d'alléger les charges financières qu'impose à l'Allemagne l'entretien des troupes d'occupation.

La commission du budget suggère au gouvernement de demander:

- 1° La réduction des troupes d'occupation dès l'entrée en vigueur du traité de paix;
2° La réduction des dépenses prévues pour l'entretien des troupes, dépenses qui s'élèvent à deux milliards et demi par année;
3° La réduction des commissions de contrôle de l'année de la marine et de l'aéronautique, dont les effectifs considérables imposent à la ville de Berlin des charges trop lourdes;
4° L'autorisation pour l'administration financière d'empire d'exercer librement ses droits dans les provinces rhénanes occupées.



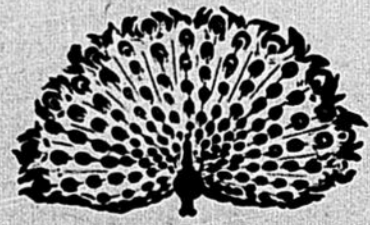
FLEURY, ES-TU LE QUI DE DROIT?

7 Janvier 1919
Je, sousigné, m'engage par les présentes à faire remise, entre les mains de M. J. Fleury pour M. Fleury, de tout ce que j'ai de droit de tiers (E) des sommes bénéficiaires m'attribuées par moi à la Clinique Dentaire de l'Hôpital St-Luc, et pendant toute la durée du présent bail avec la Corporation de l'Hôpital St-Luc



NOUS désirons rappeler à toutes les jeunes filles que leur fiancé ou "ami" (comme elles peuvent l'appeler), en leur offrant pour cadeau une boîte de chocolat "Neilson", leur présente tout ce qu'il y a de plus délicieux sur le marché.

Par contre nous voulons suggérer aux messieurs, qu'ils aiment ou non le chocolat, qu'ils n'offriront rien de plus agréable à une jeune fille en fait de confiserie réellement délicate, qu'une boîte de chocolat "Neilson".



Neilson's

"Les Chocolats supérieurs"

EXTRACTION DES DENTS SANS DOULEURS
FLOBBAGE en OR, ARGENT, PLATINE, Etc.
Dentiers en or, aluminium et faïence, ponts et couronnes en or et platine. Ouvrages de première qualité à prix très modérés.
DR NAP. DESJARDINS
DENTISTE
1706 RUE NOTRE-DAME OUEST, SAINT-JEROME.
TEL. WESTMOUNT 1082

"Welland Hotel Co., Ltd"
Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du seizième jour d'octobre 1919, constituant en corporation John-Abrach MacKay, instituteur; William Ramsey, comptable; George Gellatly, médecin; William-Cantwell Strachan, éditeur; et John Daniel Tennant, courtier, tous de la cité de Montréal, province de Québec, pour les fins suivantes:
Exercer sous toutes ses formes le commerce qui consiste à tenir des hôtels et restaurants, des auberges et pensions en conformité avec les dispositions de la loi des licences de Québec, obtenir aussi, à cette fin, une licence d'auberge ou de restaurant ou aucunes autres licences qui seront estimées avantageuses aux objets de la compagnie; faire le négoce des vins, liqueurs et autres boissons, du tabac, des cigares, cigarettes et autres denrées;
Exercer aucun autre commerce de même nature, utile, avantageux, propre à aider au, ou susceptible directement ou indirectement d'accroître la valeur des affaires ou biens de la corporation ou de les rendre profitables;
Acquérir, recevoir, détenir, louer, échanger, aliéner ou d'aucune manière disposer de toute propriété mobilière ou immobilière nécessaire aux fins corporatives;
Y construire, grever ou d'aucune manière quelconque disposer de la propriété immobilière de la compagnie;
Vendre, céder à bail, louer, prêter à bail ou disposer de la totalité ou d'aucune partie des participations de la corporation, moyennant le prix que la compagnie croira convenable, et par l'intermédiaire pour ses actions, obligations et obligations d'aucune nature.

tre compagnie, personne ou société dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la présente corporation;
Acheter, acquérir, assumer et exercer aucun commerce de même nature, avec l'achalandage les droits, la propriété et l'actif de toute espèce, qui s'y rattachent;
Acheter et acquérir aucun intérêt ou droit de contrôle d'aucun tel commerce, et le payer en numéraire en actions ou en obligations de la compagnie;
Acquérir et détenir les actions, obligations ou débiteurs d'aucune corporation exerçant le même genre de commerce que la présente compagnie, en tout ou en partie, ou en disposer sous le nom de WELLAND HOTEL CO. LTD, avec un fonds social de quinze mille piastres (\$15,000.00) divisé en cent cinquante (150) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.
La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal.
Daté du bureau de secrétaire de la province ce seizième jour d'octobre 1919.
Le sous-secrétaire de la province.
(Signé) C. J. SIMARD.
C. G. OGDEN, C. R., avocat des requérants.
DONNANT DONNANT
Le Père. — Et moi, ne t'avais-je pas promis de ne plus jouer aux billes dans la rue?
Toto. — Si, papa.
Le Père. — Et moi, ne t'avais-je pas promis de te corriger si tu continuais?
Toto. — Si, papa.
Le Père. — Et moi, ne t'avais-je pas promis de t'acheter un joujou?
Toto. — Si, papa.